

Bureau du 19 novembre 2001

Décision n° 2001-0266

commune (s) : Montanay

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit "Le Fossard" et appartenant aux consorts Vergnais**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située lieu-dit "Le Fossard" à Montanay, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 46 de la section AL et appartenant aux consorts Vergnais.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'environ 186 mètres carrés nécessaire à la réalisation d'un ouvrage d'assainissement pour lutter contre le ruissellement et l'érosion dans les communes de Montanay et Fleurieu sur Saône.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les consorts Vergnais céderaient la parcelle en cause sur la base de 0,29 € (1,90 F) le mètre carré, soit environ 54 € (354 F) admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de cette acquisition, d'environ 54 € (354 F), ainsi que les frais d'actes notariés évalués à 457,35 € (3 000 F), seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 300 - fonction 811 - opération 0518.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,